

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

)ECRET N° 77/207 du 27 Avril 1977

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE *W*

CHANCELLERIE

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

)E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Camarade MPAKA Antoinette, Vice-Présidente, Chargé de l'Education Presse
et Propagande de l'U.R.F.C. - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Camarade GASSAKYS Victorine, Chargé des Relations Extérieures et du
Protocole de l'U.R.F.C. - BRAZZAVILLE

Camarade KOLOLO Faustine, Chargé de l'Administration, Finances et
Affaires Economiques de l'U.R.F.C. - BRAZZAVILLE

Camarade PEMBE Elisabeth, Chargé de la Culture, Art et Sports de
l'U.R.F.C. - BRAZZAVILLE

Camarade OKOTAKA Victorine, Division Relations Extérieures de l'U.R.F.C. -
BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /..

Fait à Brazzaville, le 27 AVRIL 1977

W

Le Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.